

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CCNS**

**16 MARS 2023**

**MAIRIE DE L'ETOILE**

*Etaient présents :*

*Mmes, CHEVALIER, DUFRENOY, CAPRON, ROUSSEL, SOUILLARD, DE ALMEIDA, MINET, LICOUR, LEMAIRE, CERNEY, ALEXANDRE,  
MM LEITAO, HERBETTE, MOREL, GACQUER, FOURCROY, VIGNON, DELASSUS, POISSON, DELFOSSE, SINOQUET, MARECHAL, GAILLARD, LOGNON, DELAFOSSE, GUILLOT, COLOMBEL MAUGER, CARPENTIER, BEC, MADANI-BUTIN, FRANCOIS, WALIGORA, TIRMARCHE, OLIVIER, DELVILLE, BELLAREDJ, PARMENTIER, CARLE, DELATTRE, GODIN, BOULARD, DUCROTOY, GROSSEL,*

*Etaient absents,*

*MM GOURGUECHON, BLAIZEL, BOULLET, LEBLANC D, LEBLANC JM*

*Etaient absents excusés :*

*Mmes BENEDINI, LEBRUN, DIRUY,  
MM PINCHON, ALEXANDRE, HENRY,*

*Secrétaire de séance : M. COLOMBEL*

Monsieur le Président ouvre la séance, remercie la commune de l'ETOILE pour son accueil ainsi que les membres du conseil communautaire pour leur présence et expose l'ordre du jour de cette réunion essentiellement consacrée à l'examen du compte administratif 2022.

M. COLOMBEL est désigné, à l'unanimité des membres, secrétaire de séance du présent conseil communautaire.

A l'unanimité des présents, le compte rendu de la réunion du 1<sup>er</sup> février 2023 est adopté.

## **COMPTE DE GESTION 2022**

A l'unanimité par **DELIBERATION 1**, le Conseil communautaire approuve le compte de gestion 2022 établi par la Trésorerie ; compte de gestion conforme en tous points aux comptes administratifs présentés et votés ce jour par l'Assemblée communautaire.

## **COMPTES ADMINISTRATIFS 2022**

Monsieur le Président cède la Présidence de l'Assemblée à Madame Sylvette CHEVALIER doyenne d'âge pour la présentation et le vote des comptes administratifs 2022. Le Président se retire et ne prend pas part aux votes.

### **1 – Budget zone d'activités 1**

M. FRANCOIS donne lecture de l'ensemble des chapitres constatés en section d'exploitation comme en section d'investissement.

Au 31 décembre 2022, un déficit d'exploitation est constaté à hauteur de 1 933 707,86 € ainsi qu'un excédent d'investissement à hauteur de 3 512 750,74 €.

### **2 – Budget lotissement ZAC 2**

Monsieur FRANCOIS donne lecture des principales réalisations contenues en section d'exploitation et d'investissement du CA 2022 – Budget lotissement.

Il indique qu'au 31 décembre 2022 la section d'investissement de ce budget fait apparaître un déficit de 470 023,28 € tandis que la section d'exploitation fait apparaître un excédent de 2 466 051,60 €.

### 3 – Budget Atelier Relais

La section d'investissement du budget atelier relais de la CCNS pour l'année 2022 présente un déficit de 146 758,96 € (avec RAR), tandis que la section de fonctionnement présente un résultat positif de 798 719,13 €.

### 4 – Budget SPANC

Monsieur FRANCOIS donne lecture des principales dispositions contenues au CA SPANC 2022.

Au 31 décembre 2022, ce budget fait apparaître déficit de fonctionnement à hauteur de 41 681,84 € et un excédent d'investissement à hauteur de 18 662,86 €.

### 5 – Budget Parc d'Activités

Monsieur FRANCOIS donne lecture des principales réalisations contenues en section d'exploitation et en section d'investissement du CA 2022 – budget Parc d'Activités.

Il indique que ce budget présente les résultats suivants :

En section d'exploitation : un déficit de 1 948 230,66 € dont un déficit reporté de 1 915 675,19 €

En section d'investissement : un déficit de 345 077,48 € dont un déficit reporté de 276 661,31 €.

### 6 – Budget Centre aquatique

Le compte administratif 2022 du budget centre aquatique fait apparaître les résultats suivants :

Un excédent d'exploitation à hauteur de 2 588 467,33 €

### 7 - Budget Principal

Monsieur FRANCOIS donne lecture des dispositions contenues en section de fonctionnement et d'investissement au CA 2022 - Budget principal.

Il indique que le CA fait apparaître les résultats suivants au 31 décembre de l'année 2022 :

En section de fonctionnement, un excédent cumulé de 7 495 191,73 €.

En section d'investissement, le résultat 2022 fait apparaître un excédent de 2 979 364,67 €.

A l'unanimité, le Conseil communautaire, par **DELIBERATION 2**, approuve les comptes administratifs 2022 – Budgets Principal et budgets annexes Zone d'activités, Parc d'Activités, Atelier relais, Lotissement, Centre Aquatique et SPANC.

L'excédent de fonctionnement cumulé dégagé sur l'ensemble des budgets est de 9 206 590,92 €.

L'excédent d'investissement cumulé dégagé sur l'ensemble des budgets est de 3 384 760,49€.

Monsieur LOGNON reprend la Présidence de l'Assemblée, remercie les membres du Conseil communautaire pour leur confiance ainsi que le personnel de la CCNS ayant concouru à cette bonne exécution budgétaire.

Il indique qu'il a été récemment destinataire, de la part d'un membre du conseil communautaire, d'une demande de communication des dépenses constatées aux articles 6238 et 6712 du CA BP 2022.

Il précise que l'article 6238 contient l'ensemble des dépenses liées au développement culturel de la CCNS (spectacles, événements artistiques, école de musique...). Après une forte diminution de ces dépenses pendant la période de pandémie COVID19, les activités ont aujourd'hui repris leur cours normal.

S'agissant de l'article 6712, il s'agit d'une infraction routière d'un montant de 450 euros commise par M. FERNANDEZ, animateur jeunesse de la CCNS, n'ayant pas complété les documents ANTAI en temps et en heure (d'où l'amende forfaitaire majorée). La CCNS a dû s'acquitter de cette amende ; le salarié la remboursant à la collectivité.

M. FRANCOIS précise par ailleurs que la situation de trésorerie de la CCNS, arrêtée au 15 mars 2023, se présente comme suit :

BUDGETS	SECTIONS	Dépenses et recettes	
PRINCIPAL	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses	1 544 945 €
		Recettes	1 827 635 €
SPANC	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses	7 415 €
		Recettes	4 250 €
ATELIER RELAIS	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses	82 790 €
		Recettes	45 460 €
CENTRE AQUATIQUE	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses	162 800 €
		Recettes	39 110 €
ZAC 1	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses	32 665 €
		Recettes	0 €
LOTISSEMENT ZAC 2	<u>Fonctionnement et investissement</u>	Dépenses	86 835 €
		Recettes	0 €

La situation de trésorerie au 15 mars 2023 est de 11 337 820 €.

Les membres du conseil communautaire procèdent à la signature des documents budgétaires présentés et votés ce jour.

### **OPAH – CAISSE D'AVANCE**

M. le Président propose au conseil communautaire que la société PAGE 9 puisse assurer, par conventionnement avec la CCNS, la gestion de la caisse d'avance de l'OPAH.

Dans ce cadre, les fonds avancés par l'EPCI s'établiraient à 100 000 euros pour l'année 2023 et 80 000 euros pour 2024 ; l'avance étant remboursée par PAGE 9 en fin d'opération comme le précise M. OLIVIER.

M Le Président précise que le Département a également mis en place une caisse d'avance mais qui ne concerne que les projets de réhabilitation énergétique et de lutte contre la précarité énergétique et d'amélioration du parc privé dégradé.

---

« Les projets concernant l'adaptation des logements ne sont pas éligibles. Le dispositif mis en place par le Département ne correspond donc pas à nos besoins. » Il sera par conséquent plus simple de confier l'intégralité de la caisse d'avance à Page 9.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 3**, le conseil communautaire approuve cette proposition.

### **ZAC DES BORNES DU TEMPS : convention avec la Société des Eaux de Picardie**

M. FRANCOIS propose que la CCNS contractualise avec la SEP pour l'appui à la gestion du service public de l'eau potable sur la ZAC des Bornes du Temps.

Ce contrat permettra à la SEP de continuer à assurer la maintenance des réseaux et à facturer en direct (et en lieu et place de la CCNS) les redevances d'eau et d'assainissement, au juste prix, aux entreprises situées sur la ZAC.

La grille tarifaire est la suivante :

#### Assainissement :

Part fixe : 60 € HT

Prix au m3 : 1,99 € HT

#### Eau potable :

Part fixe : 55 € HT

Prix au m3 : 1,61 € HT

Le tarif précédemment facturé s'établissait à 2,23 € HT le m3 pour l'eau potable et l'assainissement.

A l'unanimité, par **DELIBERATIONS 4, 5 et 6**, le conseil communautaire approuve cette proposition.

M DELATTRE précise qu'il conviendra d'avertir les entreprises de cette nouvelle facturation.

### **OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : TARIFS DES LOCATIONS**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 7**, le conseil communautaire approuve la grille tarifaire se présentant comme suit pour l'année 2023 :

Désignation	Formule	Tarif 2023	Tarif habitant CCNS -20%
<b>BATEAUX</b>	1h30	50 €	40 €
	3h	70 €	56 €
	5h	90 €	72 €
<b>VAE</b>	demi-journée	15 €	12 €
	journée	25 €	20 €
	2 jours	45 €	36 €
	jours en plus	15 €	12 €
	semaine	120 €	96 €
<b>VELOS CLASSIQUE</b>	2h	5 €	4 €
	demi-journée	10 €	8 €
	journée	15 €	12 €
	2 jours	20 €	16 €
	jours supp	10 €	8 €
	semaine - 7 jours	50 €	40 €
<b>SIEGE et REMORQUE ENFANT</b>	journée	5 €	4 €
<b>TROTTINETTES</b>	1h à 1h30	10 €	8 €

**ILE DE LA TREVE : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT**

A l'unanimité, par **DELIBERATION 8**, le conseil communautaire approuve le plan de financement relatif aux travaux d'enrochement à réaliser sur l'île de la Trêve à PICQUIGNY afin de sauvegarder l'activité de canoé kayak ; plan de financement se présentant comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
		CCNS 60%	23 130.63 €
		Département de la Somme 40%	15 420.42 €
CT	38 551.05 €	CT	38 551.05 €

---

M. DELVILLE expose que l'ÉTAT a sollicité une nouvelle demande de pièces dans le cadre de l'examen du dossier de porter à connaissance.

Les services de la CCNS ont sollicité l'AMEVA pour réponse.

Il sera donc indispensable que l'ÉTAT valide le porter à connaissance avant exécution des travaux.

### **COMPETENCE EAU – ASSAINISSEMENT : GROUPE DE TRAVAIL**

M. le Président propose que la CCNS constitue un groupe de travail afin d'étudier les modalités de la prise des compétences eau et assainissement en 2026 comme le stipule la réglementation actuellement en vigueur.

A l'unanimité, par **DELIBERATION 9**, le conseil communautaire accepte cette proposition en constituant le groupe de travail comme suit :

#### TITULAIRES :

M FRANCOIS, Président du groupe de travail, MME BENEDINI, M GAILLARD, M DELVILLE, M HENRY, MME LEMAIRE

#### SUPPLEANTS :

M. HERBETTE, M. DELATTRE, M. DELASSUS, M. FOURCROY, Mme DE ALMEIDA, M. PARMENTIER.

M DELATTRE précise que le législateur étudie la possibilité de pouvoir redéléguer les compétences eau et assainissement à des syndicats. M LOGNON indique que certes cette possibilité est envisagée, notamment par le Sénat, mais compte tenu de la diversité des structures existantes sur notre territoire des études seront nécessaires pour harmoniser l'exercice de ces compétences.

M MADANI-BUTIN demande si des études ont déjà été réalisées depuis la promulgation de la loi envisageant ce transfert de compétences. M le Président répond par la négative et c'est pourquoi il propose « aujourd'hui de constituer ce groupe de travail pour anticiper ce transfert ».



### **PCAET : COT**

Sur proposition de la commission PCAET réunie le 15/02/2023, le conseil communautaire adopte à l'unanimité, par **DELIBERATION 10**, le plan d'actions Territoire engagé transition écologique inscrit dans le contrat d'objectif territorial (COT) de la collectivité.

Ces actions portent essentiellement sur la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés, sur la réalisation d'économies d'énergies (éclairage public, chaudières, etc...) ainsi que sur les déplacements en mode doux (plan de mobilité).

### **CREATIONS ET FERMETURES DE POSTES**

A l'unanimité, par **DELIBERATIONS 11 à 12**, le Conseil communautaire approuve les créations et suppressions de postes comme suit :

Création d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2eme classe

Création d'1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe

Suppression d'1 poste d'assistant d'enseignement artistique

Suppression d'1 poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe

Ces opérations correspondent à des avancements de grade.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **1 – Crématorium**

M le Président indique attendre la réponse définitive du propriétaire du terrain sur lequel le crématorium pourrait être exploité.

Il y aura lieu dans un deuxième temps de procéder à une révision statutaire pour prise de compétence de la CCNS.

## 2- Fibre optique

Plusieurs communes indiquent rencontrer des problèmes avec le réseau de fibre optique public développé par SOMME NUMERIQUE et avoir constaté des coupures intempestives du réseau sur des fréquences plus ou moins longues.

M. DELFOSSE prendra très prochainement contact avec SOMME NUMERIQUE afin de solutionner ces problématiques.

## 3 – Equipement aquatique

Un avenant à la DSP sera présenté lors du prochain conseil communautaire.

M. le Président indique que l'équipement restera ouvert sans augmentation tarifaire en 2023.

Cet équipement fêtera son deuxième anniversaire le 24 juin prochain.

## 4- Permis de louer

En réponse à la question posée lors d'une dernière réunion par M. DELATTRE, M. OLIVIER précise les conditions dans lesquelles peut s'exercer un permis de louer à savoir :

- système déclaratif pour les locations nouvelles ou
- système de contrôle exercé par la mairie ou l'EPCI

M. le Président indique que la CCNS, à ce stade, n'adoptera pas cette compétence.

## 5- ZAC des Bornes du temps

M. DELATTRE rappelle qu'un projet de restauration pouvant être développé sur la ZAC est en cours d'instruction ; la question étant de savoir s'il sera compatible avec la règle posée par le PLUI.

## 6-Maison de services CROUY SAINT PIERRE

M. SINOQUET donne lecture d'un communiqué qu'il a rédigé ; texte aux termes duquel il rappelle les contours du projet de maison de services qu'il a présenté et « prend acte du vote émis par les élus de ne pas porter cette affaire à l'ordre du jour du Conseil communautaire ».

M. le Président rappelle d'une part que « le conseil municipal de la commune de CROUY SAINT PIERRE n'a pas souhaité financer ce projet porté par la commune elle-même alors que le Maire s'y était engagé à l'origine » et que d'autre part, « les élus du canton d'AILLY SUR SOMME ne se sont pas positionnés sur cette action à l'issue de leur réunion ».

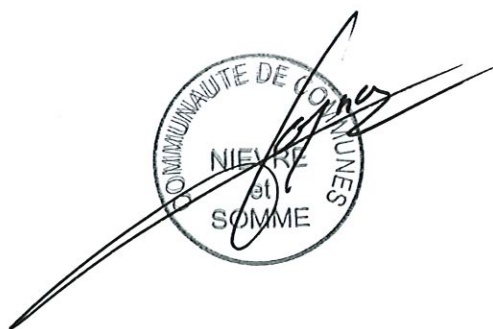
Il indique qu'il « convient de respecter la décision prise par les élus de la CCNS » et déplore « avoir été menacé » à l'issue d'une réunion ayant eu lieu dans les locaux de la CCNS à PICQUIGNY.

7-Prochaine réunion

Le prochain conseil communautaire est programmé le 19 avril 2023 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h45mn

◆◆◆◆



Compte rendu approuvé par le Conseil Communautaire  
de la CCNS le 12 avril 2023 à l'unanimité des présents.





